



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

PARE

Question écrite n° 89908

## Texte de la question

M. Yves Jégo attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les effets négatifs des dispositifs de formation au conseil régional d'Île-de-France dans le cadre du grand combat national de lutte contre le chômage. Lors de l'institution du PARE pour les demandeurs d'emploi, l'accent avait été mis sur la formation professionnelle qui allait permettre d'enrichir les compétences des chercheurs d'emploi, et donc de les aider à retrouver plus vite un emploi. Or, force est de constater qu'en Île-de-France la possibilité pour un chômeur de poursuivre une formation ne cesse de s'amoinrir et ne constitue plus qu'un leurre. Ouverte au monde du commerce international autant qu'au tourisme, notre région se doit d'offrir le niveau linguistique exigé par les employeurs pour assurer aux travailleurs franciliens privés d'emploi une reprise d'activité rapide. En 1991, la majorité régionale de l'époque avait créé les chéquiers langues pour permettre aux Franciliens d'acquérir ou de développer des compétences linguistiques professionnelles en allemand, anglais, chinois, espagnol, italien et japonais. Ce dispositif individualisé et dynamique ne cesse d'être revu à la baisse par la majorité actuelle du conseil régional d'Île-de-France. À titre d'exemple, pour l'ANPE de Melun aucune dotation n'a été accordée au mois de décembre dernier et seuls cinq dossiers de demande ont été fournis par la région pour janvier 2006 (cinq demandeurs d'emploi sur plus de 10 000 inscrits). Alors que la majorité du conseil régional d'Île-de-France se gargarise de ses efforts dans le domaine de la formation, les demandeurs d'emploi sont dépités de réclamer quotidiennement dans les ANPE ces fameux chéquiers distribués au compte-gouttes. Aussi il souhaiterait savoir ce qu'entend faire le Gouvernement pour tenter de mobiliser tous les acteurs publics dans la lutte contre le chômage, déclarée priorité nationale.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yves Jégo](#)

**Circonscription :** Seine-et-Marne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89908

**Rubrique :** Chômage : indemnisation

**Ministère interrogé :** emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 2006, page 3256